



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Livret intitulé « au cœur des jeux »

Question écrite n° 16060

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la distribution du livret intitulé « au cœur des jeux » aux écoliers. À l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, près de 4 millions d'écoliers des classes du CP au CM2 vont recevoir un livret d'information sur les JOP, accompagné d'une pièce d'un montant de 2 euros. La tour Eiffel et le logo des JOP Paris 2024 sont représentés sur l'un des faces de la pièce de monnaie. Le coût de cette opération s'élève à 16 millions d'euros. Dans le même temps, le Gouvernement a publié au *Journal officiel* un décret du 22 février annulant 138 288 231 euros de crédits pour le programme 140 « enseignement scolaire public du premier degré ». Cette décision d'offrir une pièce de monnaie et non une médaille commémorative interroge d'autant plus que l'argent liquide est interdit dans les établissements scolaires. Aussi, elle lui demande d'indiquer sur quel budget est financé cette initiative et de lui préciser la base légale permettant de distribuer de l'argent liquide aux écoliers de France.

Données clés

Auteur : [Mme Claudia Rouaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16060

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1724

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)